



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 41106

Texte de la question

Face à l'ampleur de la crise bovine qui frappe actuellement l'élevage français, notamment allaitant, M. François Sauvadet souhaiterait connaître avec précision l'évolution des exportations et des importations de viande bovine (vif et carcasse) à destination ou en provenance des pays de l'Union européenne et des pays tiers, au cours des cinq dernières années et plus particulièrement depuis le début de la crise dite de « la vache folle ». Par ailleurs, il demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de renforcer les exportations et de réduire les importations pour permettre un dégagement du marché français.

Texte de la réponse

Les importations de viande bovine dans l'Union européenne sont limitées par des contingents tarifaires qui résultent de l'accord général sur les tarifs et le commerce et des différents accords d'association de la Communauté, notamment avec des pays d'Europe centrale et orientale. Dans le cadre des négociations menées avec ces derniers États, le Gouvernement a attiré l'attention de la Commission européenne sur l'incohérence de la politique communautaire actuelle. La Commission propose de faciliter les importations de viande bovine en provenance des pays de l'Europe centrale et orientale, alors que l'Union est obligée de détruire ou de stocker ces produits à cause de la situation de marché actuelle. En volume cependant, les importations de bovins vivants et de viandes à destination de l'Union européenne représentent une part faible de la consommation totale de viande bovine dans l'Union. Les viandes provenant des pays tiers équivalent à 8 % de la consommation totale en 1992 et 6 % en 1995. Le solde du commerce extérieur s'est légèrement dégradé de 1992 à 1995, en dépit d'une amélioration significative en 1994. Les exportations de l'Union ont été de 1,4 million de tonnes équivalent carcasse (TEC) en 1992 et de 1,2 million de TEC en 1995. Dans la même période, les importations ont enregistré une baisse sensible : de 0,6 million de TEC en 1992 à 0,44 million de TEC en 1995. Cette situation favorable résulte de la protection tarifaire consolidée accordée au secteur bovin à la suite de la signature de l'acte final des négociations dites de « l'Uruguay Round » à Marrakech le 15 avril 1994. Cet accord garantira au secteur, pendant sa durée d'application, une protection douanière efficace. Les évolutions du commerce extérieur de l'Union depuis le déclenchement des difficultés dues à l'encephalopathie spongiforme bovine sont encore difficiles à évaluer, faute de données fiables disponibles. Les exportations ont cependant rapidement retrouvé un rythme normal, vu les demandes de certificats d'exportation. Depuis le déclenchement de la crise, le commerce extérieur de la France a suivi une évolution similaire. Le printemps 1996 s'est caractérisé par un arrêt presque total des exportations. Ces dernières ont fortement repris depuis l'été, tant à destination de la Communauté que des pays tiers. Sur les six premiers mois de l'année, le solde du commerce extérieur français du secteur bovin s'est ainsi fortement amélioré : il a évolué de 136 milliers de TEC de janvier à juillet 1995 à 161 milliers de TEC pendant la même période de 1996.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41106

Rubrique : Viandes

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3749

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6856